

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**MEDIATHEQUE L'ALPHA :
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE
D'ANGOULEME POUR L'EXPOSITION
"L'ARCHEOLOGIE A GRANDE VITESSE"**

Direction Proximité – Médiathèque
JD / LRM
N° 2019-D-246

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,
- ⇒ VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – A l'occasion de l'aménagement du quartier de la gare, et notamment avec l'inauguration de la passerelle, est approuvée la convention de partenariat passée entre la ville d'Angoulême pour le musée d'Angoulême situé Square Girard II à Angoulême et GrandAngoulême pour la médiathèque l'Alpha.

Article 2 – Dans le cadre de l'exposition « L'archéologie à grande vitesse » qui se tient au musée d'Angoulême du 18 mai au 29 septembre 2019, la convention prévoit qu'un tarif réduit de 3 € pour toute entrée au musée soit appliqué aux usagers du réseau des médiathèques sur présentation de leur carte d'adhérent.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 08/07/2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **11/07/2019**
Publié ou notifié,
Le **11/07/2019**



**CONVENTION DE PARTENARIAT
VILLE D'ANGOULÊME / GRAND ANGOULÊME
exposition « L'archéologie à Grande Vitesse »
au Musée d'Angoulême
application d'un tarif réduit
pour les usagers du Réseau des Médiathèques
de Grand Angoulême**

entre :

la Ville d'Angoulême

pour son Musée, situé square Girard II - 16000 Angoulême, représenté par Monsieur le Maire Xavier Bonnefont, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2019, n°19, habilité à engager le Musée d'Angoulême,

ci-après « la Ville d'Angoulême » d'une part,

et

le Grand Angoulême

pour la médiathèque l'ALPHA, située 1, rue Coulomb - 16000 Angoulême, représenté par Monsieur le Président Monsieur Jean-François Dauré, agissant en vertu de la délibération n°

ci-après « Grand Angoulême » d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

préambule :

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de la gare, et notamment avec l'inauguration de la passerelle, la médiathèque de l'Alpha s'intègre dans ce nouvel espace central. C'est dans ce cadre que l'Alpha a sollicité le Musée d'Angoulême afin de s'associer à l'exposition « l'archéologie à grande vitesse » mettant à l'honneur les fouilles réalisées sur le tracé de la LGV. Cette exposition se tiendra au Musée d'Angoulême du 18 mai au 29 septembre 2019.

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'un partenariat entre la Ville d'Angoulême, et Grand Angoulême permettant d'offrir un tarif réduit aux usagers du Réseau des Médiathèques qui souhaiteraient visiter l'exposition « l'archéologie à grande vitesse » au Musée d'Angoulême.

Article 2 : engagement de la Ville d'Angoulême

Le Musée d'Angoulême s'engage à appliquer le tarif réduit soit 3€ aux usagers sur présentation de leur carte d'adhérent pour toute entrée au Musée dans le cadre de l'exposition « l'archéologie à grande vitesse ».

Article 3 : engagement de Grand Angoulême

Le Réseau des Médiathèques s'engage à informer ses usagers, par le support de communication qui lui convient, de l'application du tarif réduit pour la visite de l'exposition « l'archéologie à grande vitesse » au Musée d'Angoulême.

Article 4 : durée de la convention

La convention prendra effet le 18 mai 2019 et se terminera le 29 septembre 2019.

Fait à Angoulême le

En deux exemplaires,

Monsieur Xavier Bonnefont,
pour la Ville d'Angoulême,

Monsieur Jean-François Dauré
pour le Grand Angoulême